

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN  
Le 8 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le huitième jour de décembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-Philippe Boutin, maire  
Madame Paméla Gagnon, conseillère  
Monsieur Martin Pagé, conseiller  
Monsieur Louis Hébert, conseiller  
Madame Lyne Tremblay, conseillère  
Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière  
Monsieur François Delisle, directeur général

EST ABSENTE : Madame Josée Lemay, conseillère

08-1225-01

**OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Jean-Philippe Boutin procède à l'ouverture de la séance.

08-1225-02

**OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY**  
**IL EST UNANIMENT RÉSOLU**

Que l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que présenté.

08-1225-03

**OBJET : ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT**  
**IL EST UNANIMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025.

08-1225-04

**OBJET : SUITES AU PROCÈS-VERBAL**

Relativement au questionnement d'un citoyen au sujet d'un suivi sur le plan d'action des gaz à effet de serre, monsieur François Delisle mentionne qu'actuellement la direction générale dresse la liste des actions qui ont été faites et qu'une révision de ce plan d'action sera faite avec les différents départements de la Ville.

Par ailleurs, monsieur Delisle transmet les réponses aux questions posées par un citoyen à la séance ordinaire du 24 novembre 2025 relativement aux puits en eau potable et leurs aires d'approvisionnement.

08-1225-05

OBJET : EMBAUCHE / TECHNICIENS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE
--

ATTENDU QUE conformément à la convention collective actuellement en vigueur, le poste permanent à temps plein de technicien en aménagement du territoire au sein du Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire a été dûment affiché;

ATTENDU la recommandation du directeur général de procéder à l'embauche de madame Catherine Marcil et de monsieur David Bouchard au poste permanent à temps plein de technicien en aménagement du territoire au sein du Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

QUE madame Catherine Marcil et monsieur David Bouchard soient embauchés au poste permanent à temps plein de technicien en aménagement du territoire au sein du Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire, à la classe 6, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur et selon les modalités suivantes :

- Madame Catherine Marcil : échelon 5 / date d'embauche : 8 décembre 2025;
- Monsieur David Bouchard : échelon 3 / date d'embauche : 5 janvier 2026.

08-1225-06

OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL / ACCÈS D'AFFAIRES
---

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

QUE la greffière soit et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la résolution désignant un nouvel administrateur principal de même que la résolution concernant l'administration d'un organisme municipal, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-1225-07

OBJET : DEMANDE D'APPUI / LA FOURNÉE SAINT-FÉLICIEN / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE-DU-ROY - VOLET LOCAL / RELOCALISATION DE L'ORGANISME
--

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien autorise et appuie la demande d'aide financière de 50 000 \$ présentée par La Fournée Saint-Félicien au Fonds de développement Domaine-du-Roy, volet local, concernant le projet de relocalisation de l'organisme.

08-1225-08

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 9 SEPTEMBRE 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L. PARADIS  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2025.

08-1225-09

OBJET : VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE DE GRÉ À GRÉ À INTERVENIR AVEC  
MONSIEUR PHILIPPE RAIFFAUD / LOTS 6 048 481 ET 6 048 487 AU  
CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR RUE DION) / 1 900 \$ PLUS TAXES /  
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

D'ACQUÉRIR, sous contrôle de justice de gré à gré, de monsieur Philippe Raiffaud, huissier de justice, pour le prix 1 900 \$ plus taxes, payable comptant, les lots 6 048 481 et 6 048 487 au cadastre du Québec, selon le projet d'acte de vente soumis au conseil au cours de la présente séance, le maire ou le maire suppléant et la greffière, étant, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

08-1225-10

OBJET : VENTE DU LOT 6 705 573 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR  
BOULEVARD JULIEN) À MADAME ANNE RODRIGUE / 1 \$ PLUS TAXES /  
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

DE VENDRE à madame Anne Rodrigue pour le prix 1 \$ plus taxes, payable comptant, le lot 6 705 573 au cadastre du Québec, selon le projet d'acte de vente soumis au conseil au cours de la présente séance, le maire ou le maire suppléant et la greffière, étant, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

Madame la conseillère Lyne Tremblay divulgue qu'elle est en conflit d'intérêts pour le sujet d'entente à intervenir avec le Village Boréal pour la saison 2025-2026. En conséquence, elle déclare qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce sujet.

08-1225-11

OBJET : ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE VILLAGE BORÉAL /  
SAISON 2025-2026 / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

QUE monsieur François Delisle, directeur général soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Village Boréal concernant la saison 2025-2026, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-1225-12

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICE D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES / ANNÉE 2026 / PG SOLUTIONS INC. / 80 242 \$ PLUS TAXES

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER au renouvellement pour l'année 2026, du contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'applications municipales (logiciels de comptabilité, de taxation, de perception, de la cour municipale et des plaintes et requêtes et des logiciels du Service de l'urbanisme) avec l'entreprise PG Solutions inc. au montant de 80 242 \$ plus taxes.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que monsieur François Delisle, directeur général, soit autorisé à agir, pour et au nom de la Ville, et à signer en son nom tous les documents nécessaires à donner suite et effet à la présente résolution.

(PROVENANCE DES FONDS : 02-139-20-414)

08-1225-13

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / CONCIERGERIE DE LA MAISON DE LA CULTURE, DE LA MARINA, DE LA CAPITAINERIE ET DES JEUX D'EAU / ENTRETIEN TRUDEAU / 136 259,18 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation relativement au contrat de conciergerie de la Maison de la culture, de la marina, de la capitainerie et des jeux d'eau;

ATTENDU le dépôt d'une seule soumission, soit :

Entretien Trudeau - Maison de la culture	107 616,60 \$
Entretien Trudeau - Marina et capitainerie	16 901,33 \$
Entretien Trudeau - Jeux d'eau	11 741,25 \$
<b>TOTAL</b>	<b>136 259,18 \$</b>

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par Entretien Trudeau s'est avérée être conforme;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à Entretien Trudeau, pour le prix de 136 259,18 \$ incluant les taxes, le contrat de conciergerie de la Maison de la culture, de la marina, de la capitainerie et des jeux d'eau, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres et de la soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 02-770-03-495, 02-772-03-495 ET 02-756-07-495)

08-1225-14

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028 / LES PÉTROLES R.L. INC. / 472 500 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres public relativement au contrat de fourniture de carburant diesel pour les années 2026, 2027 et 2028;

08-1225-14 (suite)

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028 / LES PÉTROLES R.L. INC. / 472 500 \$ TAXES INCLUSES
--

...

ATTENDU le dépôt de deux soumissions, soit :

Les Pétroles R.L. inc.	472 500 \$
Énergie Sonic inc. (Filgo)	493 200 \$

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par Les Pétroles R.L. inc. s'est avérée être la plus basse conforme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

D'ADJUGER à Les Pétroles R.L. inc., pour le prix de 472 500 \$ incluant les taxes et incluant un escompte de 0,15 \$ au litre, le contrat de fourniture de carburant diesel pour les années 2026, 2027 et 2028, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres et de la soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 02-222-50-632 ET 02-329-40-631)

08-1225-15

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976
--

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement 19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel administratif :

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	25 287,37 \$
Trésorier Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	122 251,56 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	N.A.
Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	4 400,89\$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	N.A.
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	1 865,94 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	N.A.
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	N.A.
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	4 109,31 \$

08-1225-15 (suite)

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976
---

...

Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	3 284,14 \$
Chargé de projets Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Contremaitre aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Contremaitre aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Total	161 199,21 \$

08-1225-16

OBJET : AUTORISATION DE PAYER / MATREC / FRAIS DE DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS / PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL / 121 562,87 \$ TAXES INCLUSES
--

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte suivant :

Sujet	Montant
Matrec - Frais de disposition des sols contaminés pour le projet d'agrandissement du garage municipal	121 562,87 \$
TOTAL	121 562,87 \$

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-08-055)

Madame la conseillère Lyne Tremblay divulgue qu'elle est en conflit d'intérêts pour le sujet de dépôt du règlement 25-163 fixant la cotisation des membres de la Société de développement commercial centre-ville de Saint-Félicien pour l'année 2026. En conséquence, elle déclare qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce sujet.

08-1225-17

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 25-163 / FIXANT LA COTISATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CENTRE-VILLE DE SAINT-FÉLICIEN INC. POUR L'ANNÉE 2026
--

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L. PARADIS  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 25-163 fixant la cotisation des membres de la Société de développement commercial centre-ville de Saint-Félicien inc. pour l'année 2026.

08-1225-18

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 25-164 / CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026
--

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 25-164 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Saint-Félicien pour l'année 2026.

08-1225-19

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 25-165 / FIXATION DE TAUX VARIÉS DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2026
---

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 25-165 relatif à la fixation de taux variés de taxe foncière générale pour l'année 2026.

08-1225-20

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 25-166 / AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE COMPENSATION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE (AQUEDUC AU COMPTEUR) POUR L'ANNÉE 2026
--

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 25-166 ayant pour objet d'imposer une compensation pour la fourniture d'eau potable (aqueduc au compteur) pour l'année 2026.

08-1225-21

OBJET : ACCEPTATION DU PLAN DE CADASTRE PRÉPARÉ PAR MONSIEUR DANY RENAUD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE SOUS LA MINUTE 9343 / LOTS 6 693 208 À 6 693 210 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES) / AUTORISATION DE SIGNER
--

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ  
IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un plan préparé en minute sous le numéro 9343 par monsieur Dany Renaud, arpenteur-géomètre.

08-1225-22

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-163 / FIXANT LA COTISATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CENTRE-VILLE DE SAINT-FÉLICIEN INC. POUR L'ANNÉE 2026

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par madame la conseillère Paméla Gagnon qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-163 fixant la cotisation des membres de la Société de développement commercial centre-ville de Saint-Félicien inc. pour l'année 2026.

08-1225-23

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-164 / CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Alexandre Leclerc-Paradis qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-164 concernant la tarification des services dispensés par la Ville pour l'année 2026.

08-1225-24

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-165 / FIXATION DE TAUX VARIÉS DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2026

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Louis Hébert qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-165 relatif à la fixation de taux variés de taxe foncière générale pour l'année 2026.

08-1225-25

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-166 / AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE COMPENSATION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE (AQUEDUC AU COMPTEUR) POUR L'ANNÉE 2026

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lyne Tremblay qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-166 ayant pour objet d'imposer une compensation pour la fourniture d'eau potable (aqueduc au compteur) pour l'année 2026.

08-1225-26

OBJET : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et formulent des commentaires sur divers sujets.

08-1225-27

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

*De 20 h 02 à 20 h 11.*

a) Monsieur Guy Bouchard s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :

- Est-ce que l'étude de faisabilité relativement à la construction d'un complexe multi-sport sera rendue publique?

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

...

- Relativement au projet d'aménagement d'un bassin en eau vive dans la rivière Ashuapmushuan, est-ce que les représentants du Service des loisirs sont allés visiter d'autres installations similaires? Est-ce que la Ville est à même d'assurer un suivi à cet effet?
  - Est-ce possible d'avoir un suivi au sujet du projet de construction d'une station multi-énergie dans le secteur de la rue de la Moraine?
- b) Monsieur Daniel Mary s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :
- Relativement au sujet numéro 14 de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire « Adjudication de contrat / Fourniture de carburant diesel pour les années 2026, 2027 et 2028 / Les Pétroles R.L. inc. / 472 500 \$ taxes incluses » :
    - Est-ce que la quantité de carburant diesel exigée dans le précédent appel d'offres (2023 à 2025) était supérieure, égale ou inférieure à l'appel d'offres pour les années 2026 à 2028?
  - Relativement au sujet numéro 16 de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire « Autorisation de payer / Matrec / Frais de disposition des sols contaminés / Projet d'agrandissement du garage municipal / 121 562,87 \$ taxes incluses » :
    - Est-ce que les sols contaminés sont enfouis dans un site spécialement prévu à cet effet?
    - Pourquoi les sols n'ont pas été traités?
  - Lors de l'achat de l'immeuble par la Ville, est-ce que des démarches ont été réalisées afin de s'assurer de l'absence de contamination?

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L. PARADIS  
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 11.

08-1225-28 (suite)

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

...

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 10 décembre 2025, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

---

M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce

\_\_\_\_\_.

---

Dany Coudé, trésorier

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_.

---

Jean-Philippe Boutin, maire

---

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

---

Président d'assemblée

---

M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière